

Envoyé en préfecture le 06/03/2026

Reçu en préfecture le 06/03/2026

Publié le

06 MARS 2026

ID : 005-200049203-20260302-2026_13CS-DE

 **territoire
d'énergie**
HAUTES-ALPES · SyME05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 2 MARS 2026

OBJET : 2026-13CS TE05

Programme des investissements global 2026 de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Nombre de membres légal	49
Nombre de membre en exercice	49
Nombre de membres présents	27
Nombre de membres présents en distanciel	0
Nombre de voix délibératives	28
Nombre de pouvoir	0
Nombre de suffrages exprimés :	
☒ Pour	28
☒ Contre	0
☒ Abstention	0
☒ Ne prend pas part au vote	0
Date de la convocation	13-02-2026

L'an deux mille vingt-six, le deux mars à 14h30, les membres composant le comité syndical de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 convoqués par son Président à Chorges, se sont réunis, en format présentiel, sous la présidence de M. DOU Jean Claude, Président de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05.

Etaient présents : SENNERY Pierre, DOMMANGE Alain, MAULLIER Régis, MAGNAN Richard, WADIER Hervé, CLAEYMAN Jean Pierre, GAUCHE Joël, LEYDON Louis, LAURENS Alain, AMOURIQ René, EYSSERIC Serge, ROSA Raymond, SANCHEZ Alain, TARDY Lionel, AUBEPART André, BACHENET Claude, GANDOIS Jean Pierre, VOLLAIRE Pierre, DOU Jean Claude, BILLON TYRARD Jacques, ARNOUX Frédéric, MIOULANE Louis, AYACHE Serge, CESTER Francis, VERRIER Jean Luc, BOREL Daniel, MILLE SCHAACK Françoise.

Soit onze collèges représentés par vingt-sept délégués sur onze collèges ayant quarante-neuf délégués légaux.

Etaient excusés : CHEVAL Jérôme, LEMONNIER Kevin, CHANFRAY Corinne, DELBANO Jean Michel, POUCHOT ROUGE BLANC Georges, LOISEAU Fabrice, GONNET Michel, PIQUEMAL Michel, CORDIER Georges, BOREL David, GOURY Dominique, SARRAZIN Bruno, ALLUIS Jean Luc, BICAIS Jean Jacques, AUBERT Daniel, CHALLOT Serge, JEHAN Frédéric, PRAT Jean Denis, FEUTRIER Lucie, BLANC Renaud, DEVEVEY Joseph, BRIOULLE Jean Pierre, SALETTI Hélène, FRISON Michel, SEMIOND Philippe, DRUJON D'ASTROS Cyrille, JOANNET Michel, NICOLAS Gérard, VANNIER Olivier, BERAUD Josiane, MONTABONE Michel, ARNAUD Jean Michel, BERAUD Michel, DESCHAMPS Sophie, ALLEC Patrick, BONNAFFOUX Joël, BETTI Alain.

Assistés de : TAIX Marylin, Directrice Générale des Services ; FERAUD Maryline, Secrétaire Générale ; DEJOANNIS Jean Christophe, Directeur du Service Technique ; DENYS Eric, Directeur du Service Finances ; PEYRON Magalie, Secrétaire de direction ; RICOU Audrey, Gestionnaire du secrétariat général ; FARDELLA Cyrille, Responsable agence Nord ; ANDRE Clément, Responsable agence Sud.

Secrétaire de séance : CLAEYMAN Jean Pierre

OBJET : 2026-13CS TE05

Programme des investissements global 2026 de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05

Le Président rappelle à l'Assemblée les dispositions contenues dans les nouveaux statuts de Territoire d'énergie Hautes-Alpes SyME05 (ci-après dénommé le Syndicat), dans le Cahier des Charges de Concession du service public de l'électricité et les délibérations antérieures du comité syndical concernant la mise en œuvre des programmes d'investissements du Syndicat en présentant la délibération des investissements N°2025-95CS TE05 du 12 décembre 2025 liée au budget primitif 2026 ;

Il propose au comité syndical de débattre des programmes d'investissements 2026 du Syndicat en rapport des excédents dégagés en fin d'exercice précédent et d'abroger la délibération N°2025-95CS TE05 du 12 décembre 2025 traitant de l'objet afin d'intégrer dans la présente délibération des investissements supplémentaires.

Il rappelle au comité syndical le contenu de la réglementation relative à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé lors des opérations de génie civil.

Il rappelle l'obligation réglementaire de géo-référencer les ouvrages sensibles réalisés sous maîtrise d'ouvrage du syndicat et la nécessité de missionner des géomètres experts pour répondre aux obligations réglementaires.

Il rappelle également au comité syndical la volonté du Syndicat d'exercer pleinement et conformément à ses statuts la mise en œuvre des travaux coordonnés avec les opérateurs de communications électroniques (Orange, SMO PACA THD et SFR).

Afin d'intégrer une logique publique cohérente dans la mise en œuvre de la transition énergétique, TE05 propose depuis 2015 de mutualiser ses compétences et de mettre à disposition les outils développés pour ses propres besoins dans la connaissance des données cartographiques et d'exploitation des systèmes.

Le syndicat propose à ses adhérents de bénéficier, à leur demande, d'une gamme de services pour la Transition Énergétique. Il s'agit d'un bouquet de services pour accompagner les collectivités dans l'analyse énergétique, faciliter la connaissance énergétique pour réaliser des audits, suivre l'exploitation et l'entretien des ouvrages et réseaux, réaliser des opérations de rénovation thermique, accompagner l'autoconsommation individuelle, être personne morale organisatrice de l'autoconsommation collective, proposer le suivi technique de tous systèmes bâtiments, centrales de production (chaleur, électricité...), éclairage public et infrastructure de mobilité électrique.

Le Président demande à l'assemblée de délibérer sur ces sujets.

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

- **Abroge** la délibération n°2025-95CS TE05 du 12 décembre 2025,
- **Autorise** la nouvelle programmation des investissements de construction de réseaux électriques, d'éclairage public et d'équipements de communications électroniques dans les 159 communes du territoire de la concession du Syndicat et,
 1. **Décide** que le Syndicat assurera en 2026, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de **6 394 343 € TTC**.

2. **Adopte** ce programme et le financement des dépenses qui pourrait être assuré de la manière suivante :

Participations extérieures (ENEDIS, Region, Dpt05, FACE, PCT, tiers ...)	3 173 300 €
Contribution des personnes morales membres aux travaux coordonnés	1 502 147 €
Autofinancement de TE05 (y compris récupération de la TVA)	1 718 895 €
Totaux TTC	6 394 343 €

3. **Demande** l'aide financière des Fonds Européens, de l'Etat, du CAS FACE, de l'ADEME, de LA REGION PACA, du Conseil Départemental des Hautes Alpes et d'Enedis afin d'assurer le financement de ce programme.

4. **Décide**, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ce programme, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.

5. **Donne** tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ce programme et notamment :

- **signer** les conventions déterminant les contributions des personnes morales et physiques au Programme à hauteur des inscriptions budgétaires ;
- **signer** les conventions de passage et actes de servitude avec les tiers propriétaires pour installer les ouvrages nécessaires à la réalisation du programme ;
- **signer** en fonction du choix du régime de propriété des infrastructures de télécommunications électroniques à hauteur des inscriptions budgétaires, les conventions particulières subséquentes aux contextes suivants :
 - Conventions issues de l'accord cadre national du 7 octobre 2005,
 - Conventions issues des accords relatifs aux opérations coordonnées et de leurs avenants (convention de mise à disposition et de location d'infrastructures d'accueil souterraines pour les réseaux de communications électroniques, convention locale pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électronique d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs et ses avenants, convention issue de l'accord national entre la FNCCR, l'AMF et France Telecom Orange du 30 janvier 2012 ayant déjà fait l'objet de délibérations du comité syndical)
 - Convention avec les opérateurs de communications électroniques pour l'utilisation des appuis de distribution d'électricité.
- **ordonnancer** les dépenses afférentes au Programme.

- **Autorise** la nouvelle programmation des investissements d'Energie renouvelable, de maîtrise de l'énergie et des réseaux de chaleur :

1. **Décide** que le Syndicat assurera en 2026, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de **788 700 € TTC**.

2. Adopte le financement suivant :

Participations extérieures (ADEME, Région, Dpt05, FACE, tiers ...)	500 000 €
Contribution des personnes morales membres	240 700 €
Emprunt	40 000 €
Autofinancement de TE05 (y compris récupération de la TVA)	8 000 €
Totaux TTC	788 700 €

3. Demande l'aide financière, des Fonds Européens, de l'ADEME, de la Région PACA, du Département des Hautes-Alpes, des collectivités lauréates des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TPECV) et de l'Europe afin d'assurer le financement de ces programmes.

4. Donne tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces programmes :

- **signer** des accords-cadres et des conventions financières entre le Syndicat, l'ADEME et le Conseil Régional.
- **signer** les conventions déterminant les contributions des personnes morales membres à ce programme, à hauteur des inscriptions budgétaires
- **Signer** les accords de confidentialités avec les entreprises dans le cadre de ce programme,
- **Signer** les conventions d'occupations du domaine public dans le cadre de ce programme,
- **ordonnancer** les dépenses afférentes à ce programme.

5. Donne délégation au Président pour la mise en œuvre des emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire des opérations.

6. Donne délégation au Président pour la mise en œuvre du marché de coordination sécurité et protection santé chaque fois qu'un chantier nécessitera la présence d'un coordonnateur.

7. Décide, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ces programmes, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.

8. Décide, comme autorité organisatrice de l'électricité, de continuer le programme permettant d'une part une agrégation des énergies à une maille départementale (l'objectif étant de synchroniser le couple production-consommation pour ne pas sur-solliciter les réseaux électriques) et d'autre part, à une maille plus fine, de maîtriser les appels de consommation par quartiers ou secteurs en fonction des besoins et des productions locales disponibles.

- Autorise la nouvelle programmation des investissements de déploiement de l'infrastructure de bornes de recharge des véhicules électriques :

1. Décide que le Syndicat assurera en 2026, conformément à ses statuts, la maîtrise d'ouvrage de ce programme à hauteur de 2 237 716 € TTC.

2. Adopte le financement suivant :

Participations extérieures (ADEME, Région, Dpt05, FACE, tiers ...)	1 227 400 €
Contribution des personnes morales membres	0 €
Emprunt	637 363 €* [*]
Autofinancement de TE05 (y compris récupération de la TVA)	372 953 €
Totaux TTC	2 237 716 €

* : L'emprunt comprend le montant de la subvention demandé et non acquis à ce jour.

3. Demande l'aide financière, des Fonds Européens, de l'ADEME, de la Région PACA, du Département des Hautes-Alpes, des collectivités lauréates des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TPECV) et de l'Europe afin d'assurer le financement de ces programmes.
4. Donne tout pouvoir au Président pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la réalisation de ces programmes :
 - signer des accords-cadres et des conventions financières entre le Syndicat, l'ADEME et le Conseil Régional.
 - signer les conventions déterminant les contributions des personnes morales membres à ce programme, à hauteur des inscriptions budgétaires
 - Signer les accords de confidentialités avec les entreprises dans le cadre de ce programme,
 - Signer les conventions d'occupations du domaine public dans le cadre de ce programme,
 - ordonnancer les dépenses afférentes à ce programme.
5. Donne délégation au Président pour la mise en œuvre des emprunts nécessaires à l'équilibre budgétaire des opérations.
6. Donne délégation au Président pour la mise en œuvre du marché de coordination sécurité et protection santé chaque fois qu'un chantier nécessitera la présence d'un coordonnateur.
7. Décide, si cela s'avérait nécessaire pour mettre en œuvre ces programmes, d'externaliser partiellement ou totalement la maîtrise d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois, an susdits.

Le Secrétaire de séance,
 Jean-Pierre CLAEYMAN



Pour extrait conforme

Le Président,
 Jean-Claude DOU



